

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-61 du 1er mars 1976

portant inscription au Tableau d'Avancement  
d'Officiers des Forces Armées Populaires du  
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la  
Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouverne-  
ment ;  
VU l'ordonnance N°76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions relatives aux F.A.P. ;  
VU la Loi N°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Populai-  
res du Bénin ;  
VU l'ordonnance N°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des person-  
nels militaires des F.A.P. et l'ordonnance N°70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui  
l'a modifiée ;  
VU l'arrêté N°492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie  
Nationale du Bénin ;  
VU le décret N°392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du  
Personnel Militaire de la Gendarmerie Nationale du Bénin ;  
VU le décret N°71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie  
des personnels militaires en différents Corps ;  
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au Tableau d'Avancement pour l'année 1976 les person-  
nels militaires dont les noms suivent :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

1°/ - GENDARMERIE NATIONALE :

- le Lieutenant Martin DOHOU AZONHIHO,
- " Edouard ZODEHOUGAN,
- " Didier O. DASSI.

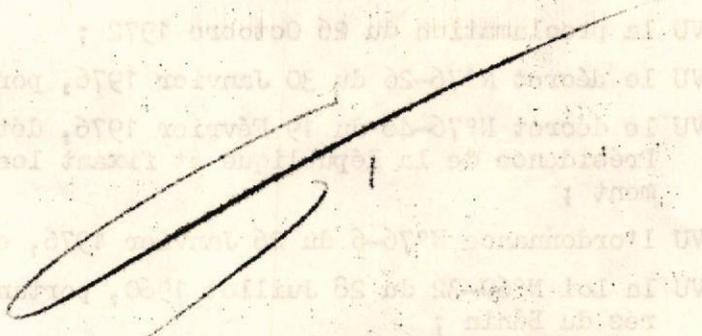
2°/ - ARMEE DE TERRE :

- le Lieutenant Gaston COOVI,
- -"-        Christophe GBADA.

ARTICLE 2.- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 1er mars 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Haute Autorité Chargée de la Défense  
Nationale,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3° Classe

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : ER 8 CS 6 CNR 4 Cab.Mil.  
4 DIM 2 EMAT-EMGN-EMSC 12 Intéressés 5  
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT 2  
IGF-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORD 1 Minist.15